ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

ORGANE INTERGOUVERNEMENTAL DE NEGOCIATION DE LA CONVENTION-CADRE DE L'OMS POUR LA LUTTE ANTITABAC
Troisième session
Point 1 de l'ordre du jour

A/FCTC/INB3/DIV/8
22 novembre 2001

Allocution du Directeur général à la troisième session de l'organe intergouvernemental de négociation de la convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac

Genève, jeudi 22 novembre 2001

Distingués délégués,
Chers amis,

Soyez les bienvenus à Genève à cette troisième session de négociation en vue de l'élaboration de la convention-cadre pour la lutte antitabac. En parcourant un document dont l'objet principal est d'éviter la mort et la maladie, j'ai été très encouragée par le rythme, le caractère approfondi et la pertinence du processus.

Personne parmi nous n'aurait pu imaginer et encore moins prévoir qu'en un temps record nous saurions collaborer à la mise au point d'un texte reflétant l'ensemble de nos préoccupations et de nos options. Le défi consiste pour nous à mettre l'accent sur les points essentiels qui nous aideront à aller de l'avant dans les meilleures conditions. Nous devons tous ressentir l'urgence de notre entreprise : depuis que nous nous sommes réunis pour la première fois en octobre 1999 pour commencer nos travaux sur cette convention historique, pas moins de 8 350 000 décès liés au tabac ont été enregistrés.

Ces derniers mois, de nouvelles données nous ont conduits à réviser nos précédentes estimations. Les chiffres ne sont pas bons. Nous estimons aujourd'hui à 4,2 millions le nombre des décès dus au tabac en l'an 2000. L'enquête mondiale sur les jeunes et le tabac nous a déjà fourni des informations provenant de plus de 50 pays et démontrant que le tabagisme de l'enfant est un problème déjà considérable et qui s'aggrave encore.

La proportion des élèves de 13 à 15 ans qui consomment actuellement des produits du tabac varie entre un minimum de l'ordre de 10 % dans des pays comme Sri Lanka et un maximum dépassant 60 % dans des pays comme les îles Mariannes septentrionales. Au moins un cinquième des élèves interrogés ont commencé à fumer des cigarettes avant l'âge de 10 ans.

Les jeunes qui cherchent à acheter des cigarettes dans un magasin se les voient rarement refuser en raison de leur âge. Plus des trois quarts des élèves interrogés disent avoir vu des annonces publicitaires en faveur des cigarettes sur des panneaux d'affichage, dans des journaux, des magazines ou à l'occasion de manifestations sportives ou autres. Ces constatations sont un grave sujet de préoccupation. En effet, plus les enfants commencent à fumer jeunes, plus ils courent de risques de devenir de gros fumeurs dépendants du tabac et, en fin de compte, de décéder d'une maladie liée au tabac. La force de cette convention résidera dans l'engagement à protéger les générations futures des méfaits du tabac. Nous ne pouvons tout simplement pas nous permettre d'échouer.

C'est cette réalité qui conduit les pays à renforcer leur stratégie de lutte antitabac et à définir des positions aux niveaux régional et sous-régional avant la troisième session de négociation.

Depuis la deuxième session, les pays de la Région de la Méditerranée orientale se sont réunis à Téhéran pour se pencher sur les questions concernant la responsabilité et l'indemnisation liées au tabac.

La Communauté des Etats indépendants s'est réunie à Moscou, les Etats de la Région africaine à Alger, ceux des îles du Pacifique à Sydney et ceux de la Région de l'Asie du Sud-Est à Thimphu, au Bhoutan. Au début du mois, les pays d'Amérique latine se sont réunis au Brésil pour mettre au point des positions communes. En outre, les pays du bassin méditerranéen se sont réunis à Malte pour améliorer la coopération entre les ministères des finances et de la santé dans la lutte antitabac.

Nous n'avons certes pas chômé ! Mais nous ne sommes pas les seuls. Ceux qui cherchent à entraver nos efforts ne sont pas non plus restés inactifs. Les sociétés productrices de tabac ont très activement cherché à faire accepter leur nouveau « code de commercialisation » par les gouvernements et le système des Nations Unies. L'OMS, l'UNICEF et la Banque mondiale ont rejeté ce code.

Nous savons que les codes volontaires n'ont pas été efficaces et que plusieurs caractéristiques du code proposé par l'industrie entraîneraient une érosion des progrès législatifs déjà accomplis dans un nombre non négligeable de pays.

Soucieuse de protéger le processus de négociation, l'Assemblée mondiale de la Santé 2001 a adopté à l'unanimité une résolution demandant instamment à l'OMS de rendre les Etats Membres attentifs aux activités de l'industrie du tabac visant à saper le processus d'élaboration de la convention. Depuis, plusieurs Etats Membres se sont adressés à nous pour que nous les aidions à recenser les activités des sociétés productrices de tabac ayant un impact négatif sur les efforts de lutte antitabac sur leur territoire.

Nous vous invitons à continuer d'être vigilants face à de telles pressions.

Ensemble, nous avons pour but de sauver des vies et de protéger les générations futures. Sachons saisir l'occasion qui nous est ainsi donnée de renouveler notre engagement en faveur de la santé publique.

Je vous adresse mes meilleurs voeux de succès pour ces négociations en vue d'une convention-cadre forte pour la lutte antitabac et je vous remercie d'être venus à Genève participer à cette session historique.

Je vous remercie.

= = =